



REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Niveau 3

VERSION : 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE	3
2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE	4
2.1. REFERENCES.....	4
2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE.....	4
2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE.....	4
2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE	4
2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE	4
2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI.....	5
3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI.....	6
3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE	6
3.2. ACTIVITE 1 : PRENDRE SOIN DE L'ENFANT DANS SES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE DE LA NAISSANCE A L'ADOLESCENCE.....	7
3.3. ACTIVITE 2 : OBSERVER L'ENFANT ET MESURER LES PRINCIPAUX PARAMETRES LIES A SON ETAT DE SANTE ET A SON DEVELOPPEMENT	9
3.4. ACTIVITE 3 : AIDER L'INFIRMIER OU LA PUERICULTRICE A LA REALISATION DE SOINS.....	11
3.5. ACTIVITE 4 : ASSURER L'ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ENFANT ET DES MATERIELS DE SOINS ET LUDIQUES...	12
3.6. ACTIVITE 5 : RECUEILLIR ET TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS PAR ORAL ET PAR ECRIT POUR MAINTENIR LA CONTINUITE DES SOINS ET DES ACTIVITES.....	14
3.7. ACTIVITE 6 : ACCUEILLIR, INFORMER, ACCOMPAGNER L'ENFANT ET SA FAMILLE	16
3.8. ACTIVITE 7 : REALISER DES ACTIVITES D'EVEIL, DE LOISIRS ET D'EDUCATION	17
3.9. ACTIVITE 8 : ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER DES COLLEGUES ET DES STAGIAIRES EN FORMATION	18
4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE	19
4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE	19
4.2. COMPETENCE 1 : ACCOMPAGNER UN ENFANT DANS LES ACTIVITES D'EVEIL ET DE LA VIE QUOTIDIENNE ET LES PARENTS DANS LEUR ROLE EDUCATIF	20
4.3. COMPETENCE 2 : APPRECIER L'ETAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE A TOUT AGE DE LA VIE.....	24
4.4. COMPETENCE 3 : REALISER DES SOINS ADAPTES A L'ETAT CLINIQUE DE L'ENFANT	25
4.5. COMPETENCE 4 : UTILISER LES TECHNIQUES PREVENTIVES DE MANUTENTION ET LES REGLES DE SECURITE POUR L'INSTALLATION ET LA MOBILISATION DES PERSONNES.	28
4.6. COMPETENCE 5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.....	29
4.7. COMPETENCE 6 : UTILISER LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MATERIEL SPECIFIQUE AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.....	31
4.8. COMPETENCE 7 : RECHERCHER, TRAITER ET TRANSMETTRE LES INFORMATIONS POUR ASSURER LA CONTINUITE DES SOINS.....	33
4.9. COMPETENCE 8 : ORGANISER SON TRAVAIL DANS UNE EQUIPE PLURI PROFESSIONNELLE	34
4.10. COMPETENCE 9 : IDENTIFIER ET PRENDRE EN CHARGE UNE SITUATION D'URGENCE A CARACTERE MEDICAL	35
5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI	37
6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE	39
7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL	43

Note au lecteur : dans ce document le genre féminin est utilisé sans discrimination

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES	COMPETENCES ASSOCIEES
ACTIVITE 1 Prendre soin de l'enfant dans ses activités de la vie quotidienne de la naissance à l'adolescence	C1 : Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
	C2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
	C4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
ACTIVITE 2 Observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé et à son développement	C2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
	C8 : Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 3 Aider l'infirmier ou la puéricultrice à la réalisation de soins	C2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
	C3 : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
	C4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
	C8 : Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 4 Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et des matériels de soins et ludiques.	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
	C6 : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et lieux d'accueil de la petite enfance
	C8 : Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 5 Recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités	C2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
	C7 : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
	C8 : Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle
ACTIVITE 6 Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille	C1 : Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
	C2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
ACTIVITE 7 Réaliser des activités d'éveil, de loisirs et d'éducation	C1 : Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
	C2 : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
	C4 : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
	C5 : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
ACTIVITE 8 Accueillir et accompagner des collègues et des stagiaires en formation	C8 : Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Niveau de Qualification : 3¹

Domaine : J - Santé

Spécialité : NSF 331- santé

Fiche ROME : J 1304 – aide en puériculture

Formacode® : 43441 – auxiliaire puériculture

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Auxiliaire puéricultrice

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

L'auxiliaire de puériculture intervient auprès des enfants dans l'objectif d'assurer la continuité de la vie, leur bien-être et le développement de leur autonomie. Pour cela, elle assure les soins d'hygiène, l'habillement et les repas. Elle réalise également des activités d'éveil et d'éducation

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Le secteur de la petite enfance en Nouvelle-Calédonie, comprend 51 établissements d'accueil (48 en province sud, 3 en Province Nord). Le nombre de personnel y exerçant est évalué à 310 en 2019. A ce jour, peu de personnes sont titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture dans ces structures.

Ce secteur, qui s'est développé au cours de cette dernière décennie, a fait l'objet en 2019 d'une refonte de la réglementation², qui vise notamment à améliorer le niveau de qualification de l'ensemble des personnes exerçant dans ces établissements : responsables et personnel. De fait, toute personne souhaitant exercer dans un établissement d'accueil petite enfance et périscolaire doit justifier d'une certification professionnelle de niveau 3 minimum³.

Parallèlement, les établissements publics et privés de santé souhaitent professionnaliser leur personnel travaillant dans les unités de soins de maternité, pédiatrie ou néonatalogie.

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Cet emploi s'exerce en établissements de santé (hôpital, clinique, maternité...), en structures d'accueil de la petite enfance (crèche, jardins d'enfants, halte-garderie, ...) et dans des établissements médico-sociaux.

L'auxiliaire de puériculture travaille en contact avec les parents ou membres de la famille proche.

Elle exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire (puéricultrice, sage-femme, éducateur de jeunes enfants, ...).

¹ Dans le cadre national des certifications professionnelles de 2019, niveau V dans la nomenclature de 1969

² Loi de pays n°2019-9 du 2 avril 2019 et la délibération n°136/CP du 4 avril 2019 relative à la réglementation des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire

³ Cf. arrêté 2020-25 du 7 janvier 2020 relatif aux qualifications des personnels des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire.

Les enfants pris en charge peuvent avoir des profils différents, du nourrisson à l'adolescent, de l'enfant bien portant à l'enfant malade ou en situation de handicap.

En milieu hospitalier, l'auxiliaire de puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier(e) ou de l'infirmière puéricultrice et dans le respect de son champ de compétences⁴.

Selon le type de structure, elle collabore avec du personnel soignant (médical et paramédical), du personnel socio-éducatif ou administratif.

L'activité s'exerce, selon la structure employeuse, en horaires décalés, par roulement, les weekends, jours fériés et la nuit.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

L'accès à la profession dans la fonction publique est conditionné à la détention du diplôme d'auxiliaire de puériculture⁵.

Ce diplôme permet également d'accéder aux emplois dans les établissements d'accueil de la petite enfance ou dans les établissements médico-sociaux.

Des vaccinations prévues par le Code de Santé Publique sont exigées.

⁴ Conformément aux articles R 4421-11, R 4421-12, R 4421-19 de l'ancien code de santé publique, relatifs aux actes professionnels de la profession d'infirmier (Cf. annexe à la délibération n°128/CP du 22 mars 2019 modifiant le livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie)

⁵ Article 30 de la délibération n° 352 du 07/03/2014 portant statut particulier du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle- Calédonie

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 (AT1) Prendre soin de l'enfant dans ses activités de la vie quotidienne de la naissance à l'adolescence
- ➔ ACTIVITE 2 (AT2) Observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé et à son développement
- ➔ ACTIVITE 3 (AT3) Aider l'infirmier ou la puéricultrice à la réalisation de soins
- ➔ ACTIVITE 4 (AT4) Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et des matériels de soins et ludiques
- ➔ ACTIVITE 5 (AT5) Recueillir et transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités
- ➔ ACTIVITE 6 (AT6) Accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille
- ➔ ACTIVITE 7 (AT7) Réaliser des activités d'éveil, de loisirs et d'éducation
- ➔ ACTIVITE 8 (AT8) Accueillir et accompagner des collègues et des stagiaires en formation

3.2. ACTIVITE 1 : PRENDRE SOIN DE L'ENFANT DANS SES ACTIVITES DE LA VIE QUOTIDIENNE DE LA NAISSANCE A L'ADOLESCENCE

3.2.1. Définition et description de l'activité

En fonction des besoins de l'enfant, liés à son âge, son autonomie, son développement et le cas échéant sa pathologie ou son handicap, l'auxiliaire de puériculture réalise des actes d'hygiène, d'habillage et d'alimentation.

- Installer et mobiliser le nourrisson ou l'enfant :
 - Installer l'enfant dans une position adéquate ;
 - Lever et mobiliser l'enfant en respectant les règles de manutention et les aptitudes de l'enfant ;
 - Porter le nourrisson pour les activités de la vie quotidienne ou dans le cadre de déplacements pour les soins ;
 - Accompagner l'enfant au cours des soins ou des activités.
- Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant :
 - Effectuer une toilette : bain du nouveau-né ou du jeune enfant, toilette du visage, nez, toilette génito-anale, brossage ou nettoyage des dents, shampoing, soins des oreilles, soins du cordon ;
 - Réaliser des gestes quotidiens permettant d'assurer le confort et le bien-être de l'enfant et de prévenir les attitudes vicieuses ;
 - Déshabiller, habiller l'enfant ou l'aider ;
 - Refaire un lit ou un berceau avec enfant ;
 - Nettoyer les différents matériels liés à l'hygiène corporelle.
- Dispenser des soins liés à l'alimentation :
 - Installer et préparer l'enfant pour le repas ;
 - Préparer le biberon ou les repas en suivant les différentes étapes de la diversification alimentaire ;
 - Aider la mère pour la première tétée et dans le processus d'allaitement ;
 - Aider à l'utilisation du tire-lait ;
 - Donner le biberon et/ou le repas lors des différentes étapes de la diversification alimentaire ;
 - Observer la quantité et la qualité des repas pris par l'enfant ;
 - Observer la tolérance digestive des repas ;
 - Nettoyer et stériliser les différents matériels liés à l'alimentation.
- Dispenser des soins liés à l'élimination :
 - Réaliser le change du nouveau-né et du nourrisson ;
 - Aider l'enfant à l'élimination lors des différentes étapes liées à l'acquisition de la propreté ;
 - Installer un enfant sur le bassin, poser l'urinal ou le collecteur d'urines ;
 - Nettoyer et désinfecter les différents matériels liés à l'élimination.
- Dispenser des soins liés au sommeil :
 - Préparer la chambre ou le lieu de repos ;
 - Installer l'enfant ou le nourrisson pour le repos et le sommeil ;
 - Mettre en place les conditions favorables à l'endormissement, au sommeil et au réveil en fonction des habitudes de l'enfant et des besoins liés à son âge ;
 - Surveiller les rythmes d'endormissement et de sommeil.

3.2.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité peut se différencier en fonction :

1. du lieu d'exercice :

- Soins assurés en établissement sanitaire, social ou médico-social ;
- Soins assurés dans les structures d'accueil des enfants de moins de dix ans.

2. de l'âge et du stade de développement de l'enfant.

3.2.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec :

- les médecins/pédiatres et les sages-femmes, qui peuvent être amenés à lui donner des consignes
- les autres membres de l'équipe soignante paramédicale :
 - autres auxiliaires de puériculture,
 - aides-soignants,
 - kinésithérapeute,
 - psychomotricien,
 - orthophoniste,

- ergothérapeute,
- diététicien
- les parents et la famille proche de l'enfant

En établissement d'accueil pour la petite enfance et dans les établissements médico-sociaux, l'auxiliaire de puériculture est sous la responsabilité du directeur de la structure. Elle a également des relations avec :

- le personnel de direction,
- les autres auxiliaires de puériculture et assistantes maternelles,
- les parents de l'enfant,
- le personnel socio-éducatif (éducatrices de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, accompagnatrices de vie ou leur équivalent...)

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Matériel pour l'alimentation ;
- Matériels d'hygiène et de toilette ;
- Matériels liés à l'élimination et aux changes des nourrissons et des enfants ;
- Appareillages de manutention et de déplacement ;
- Transmissions orales ou écrites : dossiers de soins, dossier individuel, cahier de liaison, projet éducatif, informations orales de l'équipe et des parents ;
- Documents de planification, d'organisation et d'exécution des soins ;
- Protocoles de soin ou conduites à tenir.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

- Compétence 1 Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
- Compétence 2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Compétence 3 Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
- Compétence 4 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Compétence 5 Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

3.3. ACTIVITE 2 : OBSERVER L'ENFANT ET MESURER LES PRINCIPAUX PARAMETRES LIES A SON ETAT DE SANTE ET A SON DEVELOPPEMENT

3.3.1. Définition et description de l'activité

- Observer l'état général de l'enfant :
 - Observer l'état général de l'enfant (aspect, propreté, degré de mobilité, conscience, hydratation...), son degré d'autonomie et son comportement ;
 - Observer les téguments : coloration, intégrité, sécheresse, chaleur, pli cutané... ;
 - Observer des signes pathologiques : œdèmes, escarres, gonflements, éruptions, érythèmes, hématomes, écoulements... ;
 - Surveiller les points d'appui ;
 - Observer l'appétit, la satiété, la tolérance digestive.
- Observer le développement et les réactions de l'enfant :
 - Observer les réactions de l'enfant : niveau de communication, état de stress, d'émotivité, cohérence du langage, orientation spatio-temporelle... ;
 - Observer l'attitude de l'enfant au moment des repas, pendant les jeux, au moment du sommeil et pendant la réalisation des soins ;
 - Observer le développement moteur, psycho-affectif, cognitif, sensoriel et social de l'enfant ;
 - Repérer les signes de douleur selon l'âge ;
 - Repérer les signes de maltraitance.
- Observer et mesurer les paramètres vitaux :
 - Observer et mesurer les paramètres vitaux : température, poids, taille, périmètre crânien, respiration, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire... ;
 - Observer la quantité et la qualité des aliments absorbés et la quantité des boissons absorbées ;
 - Surveiller l'élimination urinaire, intestinale, le transit, les régurgitations ou les vomissements éventuels ;
 - Observer la qualité et la durée du sommeil, l'état de veille ;
 - Mesurer la douleur ;
 - Observer les modifications de ces états et les écarts dans la mesure des paramètres ;
 - Réaliser les courbes de surveillance.
- Observer le bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux :
 - Observer le bon fonctionnement des dispositifs de drainage et de perfusion, d'administration d'oxygène et des aspirations,... ;
 - Observer le bon fonctionnement des dispositifs de surveillance des paramètres ;
 - Observer l'état des pansements et des drains ;
 - Observer l'état et le bon fonctionnement des appareils de traction, suspension, immobilisation ;
 - Observer le bon fonctionnement des incubateurs.

3.3.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité peut se différencier en fonction :

1. du lieu d'exercice :
 - soins assurés en établissement sanitaire, social ou médico-social ;
 - soins assurés dans les structures d'accueil des enfants de moins de dix ans.
2. de l'âge et du stade de développement de l'enfant.
3. des pathologies associées.

Situation spécifique :

Observations réalisées dans le cadre d'une situation où l'on ne dispose pas de référence antérieure : situation d'urgence par exemple.

3.3.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec :

- les médecins/ pédiatres et les sages-femmes qui peuvent être amenés à lui donner des consignes
- l'équipe soignante paramédicale : autres auxiliaires de puériculture, aides-soignants, diététiciennes, kinésithérapeutes.

3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Grilles de recueil de données d'évaluation ;
- Echelle de douleur ;
- Diagrammes de soins et de surveillance ;
- Transmissions orales ou écrites ;
- Protocoles de soins et instructions de travail ;
- Matériel de mesure des paramètres (thermomètre, pèse-personne,...).

3.3.5. Compétences liées à l'activité

- Compétence 2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Compétence 3 Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
- Compétence 8 Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

3.4. ACTIVITE 3 : AIDER L'INFIRMIER OU LA PUERICULTRICE A LA REALISATION DE SOINS

3.4.1. Définition et description de l'activité

- Réaliser les soins de préparation de l'enfant pour des pansements, des examens invasifs ou une intervention ;
- Préparer, maintenir et rassurer l'enfant lors de soins ;
- Surveiller un enfant porteur de plâtre, de traction ou de matériel opératoire ;
- Surveiller un enfant dépendant d'une perfusion, d'un masque ou de lunette d'oxygénothérapie, ou d'un autre dispositif médical... ;
- Mettre à disposition du matériel utilisé pour les soins (compresses, produits...) et aider à la réalisation de ceux-ci ;
- Aider l'infirmière, la puéricultrice ou le masseur-kinésithérapeute au premier lever d'un enfant opéré ;
- Préparer et installer des aérosols non médicamenteux ;
- Aider à la prise de médicaments sous forme non injectable et observer les réactions de l'enfant ;
- Déceler une hyperthermie ou une hypothermie et contribuer à la régulation de la température ;
- Déceler la présence de parasites et lutter contre la pédiculose ;
- Réaliser des soins de prévention d'escarres ;
- Effectuer les gestes élémentaires d'urgence ;
- Aider aux soins mortuaires au sein d'un service en établissement de santé.

3.4.2. Contexte de réalisation

Cette activité s'exerce principalement en établissement de santé. Elle dépend :

- de l'âge et du stade de développement de l'enfant.
- des pathologies associées.
- de situations spécifiques : décès d'un enfant.

3.4.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec les médecins/pédiatres et les sages-femmes, qui peuvent être amenés à lui donner des consignes.

3.4.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Appareillages de manutention et de déplacement ;
- Matériel(s) de soin ;
- Protocoles de soins ;
- Projet d'établissement ;
- Règlement intérieur ;
- Transmissions orales ou écrites.

3.4.5. Compétences liées à l'activité

Compétence 2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

Compétence 3 Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

Compétence 4 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

Compétence 5 Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

Compétence 8 Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

Compétence 9 Identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical

3.5. ACTIVITE 4 : ASSURER L'ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT DE L'ENFANT ET DES MATERIELS DE SOINS ET LUDIQUES

3.5.1. Définition et description de l'activité

- Assurer l'entretien de la chambre ou du lieu d'accueil de l'enfant :
 - Nettoyer, désinfecter avec les produits appropriés tout le matériel et le mobilier ;
 - Ranger et remettre en état ;
 - Aménager l'espace en fonction des besoins de l'enfant, du matériel, et du mobilier ;
 - Préparer et ranger le chariot d'entretien ;
 - Evacuer le linge ou le matériel sale ;
 - Entretenir ponctuellement le linge des enfants ;
 - Pré désinfecter, nettoyer et désinfecter le matériel hôtelier, médical et ludique.
- Refaire les lits ou les berceaux :
 - Refaire les lits ou les berceaux;
 - Préparer et adapter les différents équipements du lit.
- Eliminer les déchets :
 - Eliminer les déchets dans les contenants appropriés et suivant le circuit approprié ;
 - Installer, nettoyer et entretenir les contenants réutilisables au sein du service.
- Entretenir les matériels de soins et ludiques :
 - Laver, décontaminer, nettoyer, désinfecter certains matériels de soin et de jeux ;
 - Entretenir les chariots, les chaises roulantes et brancards ;
 - Entretenir un incubateur ;
 - Nettoyer la biberonnerie ;
 - Entretenir des équipements spécifiques ;
 - Entretenir des jeux et des matériels éducatifs ;
 - Conditionner le matériel à stériliser ou à désinfecter ;
 - Vérifier la péremption et ranger le matériel stérilisé.

3.5.2. Contexte de réalisation

- Entretien quotidien ;
- Entretien au moment des sorties de l'enfant ;
- Entretien de matériels utilisés auprès de patients atteints de pathologies infectieuses ;
- Entretien d'équipements spécifiques selon les lieux d'exercice.

3.5.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec :

- Les médecins/pédiatres et les sages-femmes qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale : autres auxiliaires de puériculture, aides-soignants
- L'équipe d'hygiène
- L'équipe chargée de la stérilisation
- L'équipe biomédicale et technique
- Les agents de service hospitalier ou personnes chargées de l'entretien des surfaces
- Les agents de lingerie
- Les agents chargés de la collecte des déchets.

En établissement d'accueil pour la petite enfance et dans les établissements médico-sociaux, l'auxiliaire de puériculture est sous la responsabilité du directeur de la structure. Elle a des relations avec :

- Le personnel de direction,
- Les autres auxiliaires de puériculture et assistantes maternelles,
- Le personnel socio-éducatif (éducatrices de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, accompagnatrices de vie ou leur équivalent...)
- Les agents d'entretien,
- Les parents.

3.5.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Equipements d'entretien ;
- Produits d'entretien et autres consommables ;
- Appareillages de manutention et de déplacement ;
- Matériel(s) de soin ;
- Documents liés à la sécurité sanitaire : protocoles d'élimination des déchets, protocoles définissant les circuits et le tri du linge, protocole d'hygiène,... ;
- Equipement mobilier de la chambre ;
- Lits hôteliers, lits médicalisés, systèmes de literie et équipements médicalisés des lits ;
- Matériels spécifiques au service ;
- Equipement ludique.

3.5.5. Compétences liées à l'activité

- Compétence 5 Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Compétence 6 Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux, et médico-sociaux et lieux d'accueil de la petite enfance
- Compétence 8 Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

3.6. ACTIVITE 5 : RECUEILLIR ET TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS PAR ORAL ET PAR ECRIT POUR MAINTENIR LA CONTINUITÉ DES SOINS ET DES ACTIVITÉS

3.6.1. Définition et description de l'activité

- Recueillir les informations concernant : les enfants, les soins, les activités, la relation parents-enfant ;
- Rechercher dans le dossier de soin ou dans le dossier individualisé de l'enfant les informations nécessaires à l'activité ;
- Transmettre les informations sur les soins et activités réalisées ;
- Transmettre les informations sur les réactions de l'enfant et de sa famille et sur son environnement ;
- Transmettre les observations et mesures réalisées ;
- Renseigner le dossier de soin ou le dossier individualisé de l'enfant sur les activités, les soins et les observations réalisées.

3.6.2. Contexte de réalisation

L'exercice de l'activité peut se différencier en fonction du lieu d'exercice :

- transmission des informations dans le cadre d'un service en établissement sanitaire ou social ;
- transmission des informations dans le cadre d'un service d'accueil de la petite enfance ;

Dans le cadre d'un travail dans une équipe pluri professionnelle, elle participe à des réunions de l'équipe ou à des groupes de travail dans le cadre de projets de service ;

Elle peut être amenée à intervenir dans le cadre de l'élaboration de projets de soins, de projets de vie, projets de services, projets éducatifs.

Situation spécifique :

- signalement en situation d'urgence ou de maltraitance, en collaboration avec les équipes pluri professionnelles.
- visites à domicile, en collaboration avec un autre professionnel de santé.

3.6.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec :

- Les médecins/pédiatres et les sages-femmes qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale :
 - o Autres auxiliaires de puériculture
 - o Aides-soignants
 - o Kinésithérapeute
 - o Psychomotricien
 - o Orthophoniste
 - o Ergothérapeute
 - o Diététicien
- Le brancardier et l'ambulancier
- Le manipulateur radiologue

En établissement d'accueil pour la petite enfance et dans les établissements médico-sociaux, l'auxiliaire de puériculture est sous la responsabilité du directeur de la structure. Elle a également des relations avec :

- Les psychologues et psychothérapeutes
- Les autres auxiliaires de puériculture et assistantes maternelles,
- Les parents de l'enfant,
- Le personnel socio-éducatif (éducatrices de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, accompagnatrices de vie ou leur équivalent...)
- Le personnel administratif
- Les personnes externes à l'établissement intervenant dans la prise en charge.

3.6.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Téléphone ;
- Cahier support, cahier de liaison, documents de transmission ;
- Dossier de soin, informatisé ou non ;
- Projet d'établissement ;
- Autres supports informatisés.

3.6.5. Compétences liées à l'activité

- Compétence 2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
- Compétence 7 Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Compétence 8 Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

3.7. ACTIVITE 6 : ACCUEILLIR, INFORMER, ACCOMPAGNER L'ENFANT ET SA FAMILLE

3.7.1. Définition et description de l'activité

- Echanger, observer et communiquer avec les parents et l'enfant ;
- Accueillir : écouter, décoder et apporter une réponse adaptée ;
- Transmettre des informations de son champ de compétence, compréhensibles et adaptées à l'enfant et à sa famille en tenant compte de la situation et de la réglementation en vigueur ;
- Transmettre aux parents les informations relatives au déroulement de la journée et des activités prévues ou réalisées ;
- Donner des conseils aux familles et à l'enfant sur l'hygiène de la vie courante et la sécurité domestique ;
- Associer les parents à la réalisation des soins pour une plus grande autonomie : bain, toilette, change... ;
- Expliquer le fonctionnement du service et des structures ;
- Proposer aux parents des activités à réaliser avec leur enfant.

3.7.2. Contexte de réalisation

- Accueil de l'enfant et de sa famille dans le cas d'arrivée dans le service, retour de bloc, arrivée via le service d'urgence ;
- Adaptation progressive d'un enfant en structure collective ;
- Accueil quotidien et toute situation de relation avec les parents ;
- Situations de crise : violence, maltraitance, séparation, décès... ;
- Situation d'accompagnement des enfants, des personnes et des familles dans des situations de douleur, de détresse physique et morale et de fin de vie ;
- Poursuite d'un cycle scolaire pour un enfant hospitalisé ;
- Réunions d'équipe ;
- Situations de soutien à la parentalité.

3.7.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec :

- Les médecins/pédiatres et les sages-femmes qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale :
 - o Autres auxiliaires de puériculture
 - o Aides-soignants
- Les brancardiers et ambulanciers

En établissement d'accueil pour la petite enfance et dans les établissements médico-sociaux, l'auxiliaire de puériculture est sous la responsabilité du directeur de la structure. Elle a également des relations avec :

- Les psychothérapeutes et psychologues
- L'assistante sociale
- Le personnel administratif
- Les personnes externes à l'établissement intervenant dans la prise en charge
- Les parents et la famille proche.

3.7.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Dossier individualisé de l'enfant ou dossier de soins ;
- Livret d'accueil, projet d'établissement ;
- Protocoles ;
- Réunions de service ;

3.7.5. Compétences liées à l'activité

Compétence 1 Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif

Compétence 2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie

Compétence 5 Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

3.8. ACTIVITE 7 : REALISER DES ACTIVITES D'VEUIL, DE LOISIRS ET D'EDUCATION

3.8.1. Définition et description de l'activité

- Recueillir les informations sur les besoins, les spécificités et les centres d'intérêts de l'enfant ou des groupes d'enfants pour organiser les activités et les jeux ;
- Proposer et organiser des activités d'éveil diversifiées et adaptées pour un enfant ou un groupe d'enfants ;
- Préparer les activités et leur déroulement ;
- Préparer et adapter le matériel et les locaux pour des activités d'éveil : jeux de motricité, contes, livres, musique...
- Décorer les locaux ;
- Réaliser les activités d'éveil et de loisir en toute sécurité ;
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage et l'autonomie dans ses activités quotidiennes : alimentation, lavage des mains, brossage des dents, acquisition de la propreté, habillage...

3.8.2. Contexte de réalisation

Décoration des locaux pour agrémenter les espaces accueillant des enfants ; Activité quotidienne et toute situation de relation avec les parents.

3.8.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec :

- Les médecins/pédiatres et les sages-femmes qui peuvent être amenés à donner des consignes
- L'équipe soignante paramédicale :
 - o Autres auxiliaires de puériculture
 - o Aides-soignants
 - o Ergothérapeutes
 - o Kinésithérapeutes

En établissement d'accueil pour la petite enfance et dans les établissements médico-sociaux, l'auxiliaire de puériculture est sous la responsabilité du directeur de la structure. Elle a également des relations avec :

- Les autres auxiliaires de puériculture et assistantes maternelles,
- Le personnel socio-éducatif (éducatrices de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, accompagnatrices de vie ou leur équivalent...)
- Les psychothérapeutes et psychologues
- Les parents, la famille proche et les accompagnateurs lors d'activités extérieures
- Les intervenants extérieurs d'animation, de sport ou de relaxation.

3.8.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Matériel de jeux ;
- Matériel éducatif et de motricité ;
- Locaux aménagés ;
- Projets de service, projet éducatif.

3.8.5. Compétences liées à l'activité

- Compétence 1 Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif.
- Compétence 2 Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.
- Compétence 4 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Compétence 5 Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.

3.9. ACTIVITE 8 : ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER DES COLLEGUES ET DES STAGIAIRES EN FORMATION

3.9.1. Définition et description de l'activité

- Accueillir les stagiaires, les collègues, présenter les services et leur organisation et les personnels ;
- Expliquer les fonctions et les activités de chaque professionnel ;
- Montrer et expliquer les modalités de réalisation des activités et des soins ;
- Observer et réajuster si nécessaire la réalisation des activités, des soins par le stagiaire ;
- Apporter son appréciation lors de l'évaluation.

3.9.2. Contexte de réalisation

Stages d'élèves auxiliaires de puériculture, d'autres stagiaires ou de nouveaux collègues.

3.9.3. Relations internes et externes

En établissement de santé, l'auxiliaire de puériculture travaille étroitement avec le cadre de santé, les infirmiers et puéricultrices, avec lesquelles elle a une relation hiérarchique et permanentes.

Elle est également en relation avec :

- Les élèves, les stagiaires, le nouveau personnel
- L'équipe soignante paramédicale : autres auxiliaires de puériculture, aides-soignants
- Le personnel externe : cadre de santé, infirmier formateur ou enseignant de l'organisme de formation.

En établissement d'accueil pour la petite enfance et dans les établissements médico-sociaux, l'auxiliaire de puériculture est sous la responsabilité du directeur de la structure. Elle a également des relations avec :

- Le personnel de direction
- Les élèves, les stagiaires, le nouveau personnel
- les autres auxiliaires de puériculture et assistantes maternelles
- Le personnel externe : cadre de santé, infirmier formateur ou enseignant de l'organisme de formation.

3.9.4. Moyens techniques et outils mobilisés

- Programmes de formation ; référentiels des diplômes
- Objectifs du stage et du stagiaire
- Entretiens et observations ;
- Carnet de suivi et grilles d'évaluation ;
- Protocoles de stage/d'accueil des stagiaires ;
- Projets de soins, protocoles de soins, projets de service.

3.9.5. Compétences liées à l'activité

Compétence 8 Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
Compétence 2	Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
Compétence 3	Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
Compétence 4	Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
Compétence 5	Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
Compétence 6	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux, médico-sociaux et lieux d'accueil de la petite enfance
Compétence 7	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
Compétence 8	Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle
Compétence 9	Identifier et prendre en charge une situation d'urgence à caractère médical

4.2. COMPÉTENCE 1 : ACCOMPAGNER UN ENFANT DANS LES ACTIVITÉS D'ÉVEIL ET DE LA VIE QUOTIDIENNE ET LES PARENTS DANS LEUR RÔLE ÉDUCATIF

4.2.1. Description de la compétence

A partir de ses connaissances des besoins de l'enfant et en tenant compte des besoins de l'enfant soigné, de son âge, de sa culture et de son degré d'autonomie, l'auxiliaire de puériculture l'accompagne dans les activités de la vie quotidienne tout en respectant son intimité. Elle propose des activités d'éveil et de développement adaptés. Elle accompagne également les parents dans leur rôle éducatif en les associant aux soins.

4.2.2. Savoirs faire

- Identifier les manifestations liées aux besoins essentiels de l'enfant en fonction de son âge et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de ses parents ou de sa famille ;
- Repérer les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant ainsi que son degré d'autonomie en lien avec son niveau de développement et ses potentialités ;
 - Suivi du développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence :
 - l'observation du développement psychomoteur et affectif ;
 - l'observation du développement somatique ;
 - l'observation des habitudes de l'enfant.
- Apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et la mobilité en l'adaptant aux besoins et aux capacités de l'enfant et en respectant les règles d'hygiène, de pudeur et de sécurité ;
 - Lavage simple des mains
 - Les soins d'hygiène corporelle :
 - le bain ;
 - la toilette ;
 - les soins spécifiques du nouveau-né ;
 - l'hygiène bucco-dentaire.
 - Installation de l'enfant :
 - l'habillage pour garantir le confort de l'enfant ;
 - l'organisation de l'espace et de l'environnement pour faciliter l'autonomie et garantir la sécurité.
 - Equilibre et l'hygiène alimentaire :
 - la préparation et la conservation des biberons et des repas ;
 - la mise en place des conditions favorables à la prise des biberons ;
 - l'accompagnement de l'allaitement ;
 - Les laits infantiles et la diversification alimentaire du nourrisson ;
 - la mise en place des conditions favorables à la prise des repas : stimulation de l'enfant pour développer ses goûts, ses potentialités... ;
 - le nettoyage et la stérilisation du matériel.
 - Élimination :
 - les changes adaptés au développement de l'enfant ;
 - l'installation de l'enfant pour permettre l'élimination urinaire et fécale ;
 - la mise en place des conditions favorables à la maîtrise des sphincters.
- Proposer, initier, animer et adapter des activités d'éveil et des jeux pour favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant et faciliter sa socialisation ;
 - Activités d'éveil :
 - le choix du jeu ou de l'activité en lien avec le potentiel de l'enfant ;
 - la valorisation du potentiel de l'enfant (enfant sain, handicapé ou malade) pour développer son autonomie et sa socialisation ;
 - l'organisation de jeux, d'activités, d'ateliers psychopédagogiques, de spectacles en soutenant le plaisir, la détente, la créativité... ;
 - le maintien du jeu dans tous les soins et activités de la vie quotidienne ;
 - la proposition de sorties culturelles.
- Aménager des espaces de jeux, d'activités, de sommeil, de temps libre en favorisant l'autonomie de l'enfant ;
 - Sommeil :
 - l'installation de l'enfant pour le repos et le sommeil en assurant sa sécurité et son confort ;
 - la mise en place des conditions favorables à l'endormissement : atmosphère calme, lutte contre les nuisances, aération de la chambre

- Repérer les réactions de l'enfant avec sa famille et les réponses apportées par les parents ;
- Aider, accompagner et conforter les parents dans leur rôle éducatif, les associer aux soins en développant leur autonomie.
 - Soutien à la parentalité :
 - attitude permettant la rencontre et l'échange ;
 - recherche de l'adhésion des parents ;
 - encouragement des initiatives d'activités et de soins des parents ;
 - organisation des temps d'accueil, d'échange d'informations ;
 - valorisation de l'enfant ;
 - attitude respectueuse et sécurisante visant l'autonomie des parents (se prennent en charge eux-mêmes).

4.2.3. Connaissances associées

- Développement de l'enfant :
 - le développement somatique de l'enfance jusqu'à l'adolescence ;
 - le développement psychomoteur de l'enfant ;
 - le développement psychologique de l'enfance jusqu'à l'adolescence.
- Grandes étapes du développement de l'enfant :
 - la vie intra-utérine ;
 - les premières semaines de la vie ;
 - la première année de la vie ;
 - les deuxième et troisième années de la vie ;
 - de 3 ans à 6 ans ;
 - de 6 ans à l'adolescence ;
 - l'adolescence ;
 - les conditions favorables au développement de l'enfant.
- Politique de santé :
 - les différentes définitions de la santé ;
 - la santé publique : les politiques de santé et actualités sur les plans de santé publique ;
 - la prévention et la promotion de la santé :
 - risques liés à une alcoolisation fœto-maternelle ;
 - risques liés aux addictions (alcool, tabac, cannabis...),
 - tout type de risques pouvant entraîner un problème de santé à court, moyen ou long terme.
 - les risques biologiques (NRBC) : conduite à tenir et gestes à éviter ;
 - les risques sanitaires ;
 - le système de santé français.
- Politique sociale, familiale et d'accueil de jeunes enfants :
 - la protection maternelle et infantile ;
 - l'aide sociale à l'enfance ;
 - la protection de l'enfance en danger ;
 - statut juridique de l'enfant et de sa famille ;
 - les prestations familiales ;
 - l'action sociale en faveur des familles ;
 - les différents modes d'accueil des jeunes enfants ;
 - la politique du handicap.
- le soin :
 - les conceptions du soin : prendre soin de ..., faire des soins, avoir soin,..... ;
 - l'accompagnement ;
 - les pratiques professionnelles de l'auxiliaire de puériculture.
- Principes éducatifs :
 - l'indépendance et l'autonomie ;
 - la socialisation ;
 - la sur et sous-stimulation ;
 - les jeux et jouets.
- Psychopédagogie :
 - les principaux courants pédagogiques appliqués chez l'enfant ;
 - la place du jeu dans le développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence ;
 - les critères de qualité et les normes de sécurité des jeux et des équipements ;

- Les différents domaines d'activités :
 - jeu spontané ;
 - activités et jeux stimulant l'activité motrice ;
 - activités et jeux d'eau ;
 - activités et jeux autour du langage ;
 - activités et jeux autour de la manipulation ;
 - activités et jeux autour de la trace écrite ;
 - activités et jeux cognitifs ;
 - activités et jeux symboliques ;
 - activités et jeux autour de l'éveil musical.
- Environnement de l'enfant :
 - l'histoire de l'enfance ;
 - le groupe familial, les groupes sociaux ;
 - l'environnement culturel : religions, rites, habitudes, valeurs, coutumes... ;
 - la place de l'enfant dans les différentes cultures ;
 - l'évolution des différents types de familles ;
 - la légitimité professionnelle et respect des valeurs et culture ;
 - l'influence de l'environnement sur le développement de l'enfant.
- Parentalité :
 - le passage de la conjugalité à la parentalité ;
 - la naissance du sentiment paternel, du sentiment maternel ;
 - l'attachement, la séparation, l'individuation ;
 - les droits et devoirs des parents ;
 - la filiation, le nom, l'autorité parentale ;
 - les droits des enfants ;
 - le rôle du père et de la mère dans le développement de l'enfant ;
 - le travail de la femme ;
 - la coopération de l'auxiliaire de puériculture avec les parents ;
 - les spécificités des relations parentales dans le monde océanien.
- Maltraitance :
 - la définition et les signes de maltraitance et de négligence ;
 - les facteurs de risque et les situations qui favorisent la maltraitance ;
 - la prévention de la maltraitance ;
 - la réglementation en vigueur ;
 - les comportements de l'auxiliaire de puériculture face à une situation de maltraitance.
- Handicap :
 - la définition des principaux types de handicap chez l'enfant : moteur, sensoriel, mental ;
 - le dépistage des handicaps ;
 - l'approche psychologique du handicap ;
 - les répercussions du handicap : aspects physiques, psychologiques et sociaux ;
 - l'intégration de l'enfant en situation de handicap en milieu ordinaire ;
 - politique vis-à-vis de l'enfant en situation de handicap.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est rigoureuse dans le recueil et l'analyse des besoins et du degré d'autonomie de l'enfant. Elle est organisée. Elle est patiente se maîtrise en toute circonstance. Elle se montre attentive aux réactions de l'enfant, elle est douce et assurée dans ses gestes et adapte sa réponse en fonction de la situation. Sa communication est adaptée en toute situation et en fonction de son interlocuteur. Elle a une attitude bienveillante et sait encourager l'enfant et les parents. Elle répond à leurs attentes et à leurs besoins et possède une bonne capacité d'adaptation.

4.2.5. Critères de performance

- Les activités réalisées avec l'enfant et les soins sont adaptées à :
 - son âge ;
 - ses capacités psychomotrices et psycho-affectives (motricité, niveau de langage,...) ;
 - sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de ses parents ou de sa famille ;
 - ses réactions avec les adultes et les autres enfants ;
 - son environnement ;

- Les activités choisies et proposées visent à développer :
 - la créativité, les initiatives, le plaisir, l'intérêt, la découverte ;
 - l'estime de soi et l'autonomie ;
 - la socialisation de l'enfant ;
- La sécurité affective est recherchée ;
- Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées ;
- L'intimité et la pudeur en relation avec l'âge de l'enfant sont respectées ;
- L'adhésion et la participation de l'enfant sont recherchées.

4.3. COMPÉTENCE 2 : APPRÉCIER L'ÉTAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE A TOUT ÂGE DE LA VIE

4.3.1. Description de la compétence

A partir de son observation de la personne, de la mesure de ses paramètres vitaux et en s'appuyant sur ses connaissances en anatomie et physiopathologie, l'auxiliaire de puériculture apprécie l'état clinique de la personne, quel que soit son âge. Elle établit les courbes de surveillance des différents paramètres vitaux, identifie tout écart à la norme et alerte l'infirmier/la puéricultrice, la sage-femme, le médecin ou le directeur de la structure.

4.3.2. Savoirs faire

- Apprécier les changements dans l'état clinique et le comportement de la personne en relation avec son âge et son évolution.
- Identifier les signes de détresse et de mal-être ; Surveillance des signes cliniques : couleur de la peau et des téguments, vomissements, selles, urines.
- Identifier et mesurer la douleur : observation de la douleur et du comportement, utiliser des outils de mesure.
- Mesurer les paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant en utilisant les outils spécifiques, les échelles de mesure et réaliser les courbes de surveillance : pulsations, température, pression artérielle, fréquence respiratoire, respiration, mensurations, conscience et volume urinaire.
- Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie.
- Identifier les risques liés aux situations spécifiques de l'enfant.
- Discerner le caractère urgent ou spécifique d'une situation et alerter.
- Repérer les risques de maltraitance et alerter.
- Réaliser des prélèvements non stériles : selles, urines, expectorations.

4.3.3. Connaissances associées

- Anatomie et physiologie du corps humain : les organes des sens, les systèmes neuromusculaire, osseux, cardio-circulatoire, respiratoire, uro-génital, digestif, endocrinien.
- Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses.
- Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique de la personne : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la douleur et son expression, la souffrance, le deuil.
- Notion de maladie :
 - lien entre santé et maladie ;
 - maladie somatique et maladie psychique ;
 - les processus pathologiques ;
 - les situations de soins.
- Paramètres vitaux :
 - mesure quantitative et qualitative ;
 - signes d'alerte.
- Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie.
- Démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte et urgence.
- Règles d'hygiène et de sécurité dans la mesure des paramètres vitaux.
- Connaissance des protocoles, procédures et règles de sécurité et d'hygiène.

4.3.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est rigoureuse et précise dans ses observations et dans les mesures des paramètres vitaux. Elle se montre attentive à toute modification du comportement et aux différentes manifestations de la douleur. Elle reste calme et alerte de façon efficace et précise en cas de risque ou d'urgence.

4.3.5. Critères de performance

- La mesure des différents paramètres (température, diurèse, fréquence cardiaque, tension artérielle, fréquence respiratoire, poids, taille, périmètre crânien) est effectuée avec fiabilité ;
- Le lien entre la mesure des paramètres et le stade de développement de l'enfant ou l'état habituel de la personne est fait ;
- Les changements d'état et situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque.

4.4. COMPÉTENCE 3 : REALISER DES SOINS ADAPTES A L'ETAT CLINIQUE DE L'ENFANT

4.4.1. Description de la compétence

En s'appuyant sur ses connaissances des différentes pathologies et des soins y afférant, des protocoles, des règles d'hygiène et de sa connaissance de l'enfant, l'auxiliaire de puériculture réalise des soins adaptés. Elle aide l'infirmier, la puéricultrice ou la sage-femme dans la préparation et la réalisation de certains soins. Elle prépare et installe l'enfant en fonction du soin et de sa pathologie tout en respectant son confort et son intimité. Elle aide ensuite au rangement et à la réinstallation de l'enfant.

4.4.2. Savoirs faire

- Sélectionner les informations relatives à la situation de vie concernant les enfants ;
- Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors des soins ;
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à l'enfant ;
- Organiser l'activité de soin en fonction de l'enfant, de la présence de ses parents et de l'environnement ;
- Choisir le matériel approprié au soin ;
- Réaliser les soins dans le respect de l'enfant, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au confort, à l'alimentation, à l'élimination, au sommeil ;
- Adapter ses interventions lors de la réalisation de soins avec l'infirmier, la puéricultrice ou la sage-femme;
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de l'enfant, à son âge et à ses habitudes de vie ;
- Apprécier le bon déroulement du soin et réajuster le cas échéant.
- Pratiquer le lavage antiseptique des mains.
- Adapter les soins de la vie courante à l'état d'altération de la santé de l'enfant et installer l'enfant dans une position confortable en lien avec sa pathologie.
- Surveiller le nouveau-né : adaptation à la vie extra-utérine.
- Surveiller l'enfant porteur de dispositifs médicaux ou d'appareillages :
 - enfant porteur d'attelles, de plâtres, de tractions ;
 - enfant porteur de drains ;
 - enfant sous perfusions ;
 - enfant sous dialyse ;
 - enfant en milieu stérile ;
 - enfant ayant une alimentation entérale ;
 - enfant sous oxygénothérapie.
- Surveiller et renouveler une vessie de glace et mettre en œuvre les actions pour réchauffer l'enfant.
- Surveiller les régimes alimentaires.
- Prendre en charge la douleur :
 - évaluation de la douleur ;
 - adaptation des moyens non médicamenteux de prévention de la douleur.
- **Pratiques professionnelles :**
 - aide à la prise de médicaments sous forme non injectable ;
 - surveillance, réalisation, renouvellement des pansements non médicamenteux ;
 - soins à l'enfant porteur d'entérostomie cicatrisée ;
 - administration d'un aérosol non médicamenteux ;
 - pose de collecteurs externes ;
 - recueil des données biologiques des urines par lecture instantanée ;
 - détection et réalisation des soins pour les parasitoses externes ;
 - prévention et soins des escarres ;
 - réalisation des soins de bouche non médicamenteux ;
 - aide à la mobilisation ;
 - préparation de l'enfant en vue d'une intervention ;
 - préparation de la chambre de l'enfant pour le retour du bloc opératoire.
- Assurer l'hygiène et l'entretien du matériel :
 - entretien et désinfection des incubateurs ;
 - préparation et entretien du chariot de soins ;

- préparation, rangement, nettoyage du matériel.

4.4.3. Connaissances associées

- Concepts : santé, maladie, handicap, douleur, mort.
- Vocabulaire professionnel.
- Notions élémentaires de physiopathologie des différents appareils du corps humain :
 - la fonction respiratoire : rhinopharyngite, asthme, broncho-pneumopathie, laryngite aiguë, angine, otite aiguë ;
 - la fonction circulatoire : hémorragie externe ;
 - la fonction digestive : vomissements, diarrhée aiguë, constipation, déshydratation ;
 - la fonction urinaire : infection urinaire, glomérulonéphrite ;
 - la fonction locomotrice : luxation congénitale de la hanche, malformation des pieds, traumatismes courants ;
 - les affections neurologiques : convulsions, méningites, myopathies... ;
 - les affections de la peau et des muqueuses : dermatoses, stomatites, muguet, conjonctivites, parasitoses ;
 - les maladies infectieuses : maladies éruptives et non éruptives ;
 - les affections psychiatriques : névrose, psychose, anorexie, boulimie, autisme ;
 - les affections chirurgicales : appendicite, hernie, torsion de testicule, invagination intestinale aiguë, occlusion intestinale aiguë, sténose du pylore ;
 - les affections diverses : mucoviscidose, diabète, rachitisme, hypotrophie, mort subite, oncologie.... ;
 - les gestes d'urgence.
- Autour de la naissance :
 - les notions de génétique ;
 - la planification familiale : contraception, IVG ;
 - la conception, grossesse ;
 - l'accouchement, suites de couches ;
 - l'accueil et soins du nouveau-né en salle de travail ;
 - le nouveau-né et les relations avec son entourage ;
 - les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau-né ;
 - l'accueil et organisation du séjour en maternité ;
 - l'adaptation du nouveau-né à la vie extra utérine ;
 - les situations particulières : naissance d'un enfant prématuré, naissance d'un enfant en situation de handicap
 - les notions législatives et la réglementation (filialité, autorité parentale, prestations...).
- Soins palliatifs et accompagnement en fin de vie :
 - les aspects culturels de la mort ;
 - les notions législatives et réglementaires ;
 - les différentes étapes de l'évolution psychologique de l'enfant en phase terminale ;
 - les soins palliatifs : soins d'hygiène et de confort aux enfants en fin de vie ;
 - l'accompagnement de l'enfant, de sa famille, de la fratrie ou de son entourage ;
 - le soutien de la famille, de la fratrie et de l'entourage durant le processus de deuil.
- Notions de pharmacologie :
 - les différentes classes de médicaments non injectables ;
 - les différentes formes médicamenteuses ;
 - les différents modes d'administration des médicaments ;
 - les conséquences de la prise de médicaments sur l'organisme.
- Douleur chez l'enfant :
 - les spécificités de la douleur chez l'enfant : nouveau-né, nourrisson, enfant... ;
 - les manifestations aux différents âges et situations associées ;
 - les différents outils d'évaluation de la douleur ;
 - les moyens non médicamenteux de prévention de la douleur.
- Outils paramédicaux :
 - la démarche de soins ;
 - les protocoles de soins ;
 - les transmissions ciblées.
 - les échelles d'évaluation de la douleur (EVA, EDIN...).
 - les différents scores d'évaluation (APGAR, GLASGOW...)

4.4.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est organisée. Elle est rigoureuse et respecte les protocoles et les règles d'hygiène. Elle est douce dans la réalisation des différents gestes techniques et assurée dans ses gestes. Elle adapte sa réponse en fonction de la situation et est attentive aux réactions de l'enfant. Elle possède une bonne capacité d'adaptation afin de répondre aux besoins de l'enfant. Elle travaille en équipe et partage les éléments nécessaires à une bonne prise en charge de l'enfant.

4.4.5. Critères de performance

- La manière de réaliser le soin prend en compte l'âge de l'enfant, ses habitudes, sa culture, sa demande relative à son intimité et à son mode de vie et à la présence ou l'absence des parents ;
- Les informations essentielles sont sélectionnées en vue d'adapter les soins à l'enfant ;
- L'accord de l'enfant est recherché dans la mesure du possible ;
- Les informations cliniques essentielles pour la réalisation du soin et les priorités sont recherchées et prises en compte ;
- Le matériel nécessaire est prévu avant les soins ;
- Les soins réalisés sont conformes aux consignes données et aux protocoles établis dans l'unité du début à la fin du soin ;
- Les informations essentielles sont sélectionnées en vue d'adapter les soins à l'enfant ;
- Tout est remis en ordre en fin de soin.

4.5. COMPÉTENCE 4 : UTILISER LES TECHNIQUES PREVENTIVES DE MANUTENTION ET LES REGLES DE SECURITE POUR L'INSTALLATION ET LA MOBILISATION DES PERSONNES.

4.5.1. Description de la compétence

En s'appuyant sur ses connaissances du système locomoteur, des règles d'ergonomie, des protocoles, du degré d'autonomie de la personne soignée, de sa pathologie et des différents appareillages médicaux, l'auxiliaire de puériculture la mobilise et l'installe de la façon la plus sécuritaire et confortable possible. Elle utilise, si besoin, le matériel adapté mis à sa disposition. Ses connaissances en ergonomie lui permettent également de se protéger elle-même et d'éviter les troubles musculo-squelettiques.

4.5.2. Savoirs faire

- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention notamment lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements et des transports de matériel ;
- Mobiliser, aider à la marche et aux déplacements ;
- Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies, à l'utilisation du matériel médical et aux accidents domestiques ;
- Installer la personne en tenant compte de son degré d'autonomie, de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux ;
- Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe.
- Prévenir les ankyloses et les attitudes vicieuses.
- Prévenir les chutes.

4.5.3. Connaissances associées

- Le système locomoteur : anatomie et physiologie, le mouvement.
- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain.
- Les accidents dorso-lombaires.
- Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients.
- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.
- Les différentes méthodes de manutention.
- Techniques de prévention des accidents dorsolombaires.
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.
- Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels.
- Les positions et attitudes professionnelles correctes.

4.5.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est rigoureuse dans ses observations et dans son analyse des besoins de la personne soignée. Elle est attentive aux différentes manifestations de la douleur et est rassurante. Elle est organisée et en fonction des situations, pour réaliser un déplacement ou une installation en toute sécurité pour le patient et pour elle-même, elle peut faire appel à ses collègues.

4.5.5. Critères de performance

- Les activités d'installation et de mobilisation de la personne, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité, en tenant compte de l'état de la personne, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux ;
- Le matériel est choisi de façon correcte, selon les moyens mis à disposition sur le lieu d'exercice ;
- Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient.

4.6. COMPÉTENCE 5 : ÉTABLIR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE A LA PERSONNE ET A SON ENTOURAGE

4.6.1. Description de la compétence

A partir de ses connaissances des textes réglementaires sur les droits du patient, de ses connaissances sur les bases de la communication et en s'appuyant sur sa compréhension de l'enfant et de son environnement social et familial, l'auxiliaire de puériculture établit avec lui et son entourage une communication adaptée et une relation de confiance. Elle utilise pour cela tout type de communication verbale et non verbale, elle écoute l'enfant et son entourage, explique et reformule si besoin, et prend en compte leurs attentes et besoins. Elle répond de façon adaptée en cas d'agressivité ou de violence.

4.6.2. Savoirs faire

- Accueillir et informer l'enfant et son entourage
- Ecouter l'enfant et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion ;
- Expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie courante ;
- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ;
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur;
- Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en sachant prendre une distance juste et efficace par rapport à la personne et à sa situation ;
- Repérer les comportements en groupe et proposer des interventions adaptées ;
- Adapter son mode de relation, toucher, contact visuel ou parole, à la situation de la personne.
- Adapter la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins.
- Accompagner l'enfant en fin de vie et accompagner son entourage.
- Mettre en place une action éducative pour favoriser ou maintenir l'autonomie de l'enfant.
- Participer à la démarche éthique.

4.6.3. Connaissances associées

- Le développement psychosociologique de l'homme, les relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social.
- Relation et communication :
 - les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité ;
 - les facteurs influençant la communication.
- Information et droits des patients :
- La charte de l'enfant hospitalisé, la charte du patient hospitalisé et les textes spécifiques :
 - la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade ;
 - le secret médical, le secret professionnel ;
 - le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans l'information du patient ;
 - la maltraitance.
- Soins palliatifs et accompagnement des personnes en fin de vie :
 - concept de mort : approche culturelle et religieuse ;
 - psychologie et enfants en fin de vie ;
 - soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des enfants en fin de vie ;
 - prise en charge des enfants décédés et soutien de la famille et de l'entourage ;
 - notions législatives et réglementaires.
- Les techniques de communication :
 - observation ;
 - entretien ;
 - communication verbale et non verbale ;
 - le jeu et l'animation ;
 - écoute et reformulation ;
- Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel.
- Démarche d'information et d'éducation.

4.6.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est empathique. Elle écoute et rassure l'enfant et son entourage proche. Elle est patiente et bienveillante. Elle reste calme quand la situation l'exige.

4.6.5. Critères de performance

- Une relation de confiance est établie ;
- La communication est adaptée en fonction de l'état de la personne ;
- L'information donnée est comprise par l'enfant et par son entourage ;
- Les attentes de l'enfant sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte ;
- Des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence.

4.7. COMPETENCE 6 : UTILISER LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DU MATERIEL SPECIFIQUE AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES, SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX ET LIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

4.7.1. Description de la compétence

En s'appuyant sur sa connaissance des règles d'hygiène et de bio nettoyage, et en tenant compte des protocoles en vigueur dans le service, l'auxiliaire de puériculture procède à l'entretien des locaux et du matériel utilisé. Par sa vigilance, elle contribue à la démarche qualité et à la gestion des risques (état et fonctionnement du matériel, traçabilité et signalement).

4.7.2. Savoirs faire

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ;
- Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ;
- Utiliser les techniques de nettoyage appropriées pour lutter contre les infections, notamment nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ;
 - hygiène quotidienne de l'environnement de l'enfant,
 - nettoyage et désinfection des matériels et des locaux,
 - prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels,
 - isolement des patients : règles, précautions,
 - entretien, à pré-désinfection, nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques.
- Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à prévenir les infections ;
- Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ;
- Eliminer des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais ;
- Monter, entretenir et surveiller du matériel de soins :
 - pour oxygénothérapie ;
 - pour aspiration ;
 - pour recueil des urines ;
 - pour le transport des patients ;
 - pour l'hygiène ;
 - le chariot de soins ;
 - le chariot de linge ;
 - pour le matériel chirurgical divers.
- Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de l'enfant;
- Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ;
- Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ;
- Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils biomédicaux et alerter.

4.7.3. Connaissances associées

- Infection et désinfection :
 - les mécanismes de l'infection ;
 - les techniques de nettoyage, de bio-nettoyage, de désinfection et de stérilisation.
- Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier :
 - les risques d'accident d'exposition au sang ;
 - les risques infectieux dans différents milieux de soins ;
 - les maladies nosocomiales.
- Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier :
 - les normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
 - les commissions de vigilance ;
 - les formalités de déclaration d'accident ;
 - le rôle du comité d'hygiène et de sécurité.
- Les circuits des déchets :
 - les différents types de déchets et de contenants ;
 - les obligations légales et réglementaires des établissements.
- Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.
- Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.

- Règles concernant l'isolement des patients et les précautions à prendre.
- Règles concernant l'élimination des déchets.
- Règles concernant le stockage des produits.
- Règles de prévention des accidents d'exposition au sang.
- Techniques d'entretien des locaux et des matériels.

4.7.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est organisée et rigoureuse dans l'application des protocoles. Tout au long de sa pratique, elle est attentive à la préservation des biens, des personnes et de l'environnement.

4.7.5. Critères de performance

- Les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés aux types de nettoyage et aux spécificités des locaux ;
- Les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (linge, matériel, déchets) sont connus et respectés.

4.8. COMPETENCE 7 : RECHERCHER, TRAITER ET TRANSMETTRE LES INFORMATIONS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS.

4.8.1. Description de la compétence

En tenant compte des règles déontologiques, de la réglementation en matière de secret professionnel et de sa connaissance de la personne soignée, l'auxiliaire de puériculture recherche les informations qui lui sont nécessaires. Elle prend en compte les informations qui lui sont communiquées et transmet toutes informations pertinentes par oral et/ou par écrit à l'équipe soignante, au personnel en charge de l'enfant et aux parents. Elle participe aux réunions de service.

4.8.2. Savoirs faire

- Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin ou d'une activité ;
- Rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant l'enfant et son entourage et permettant de prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses goûts, son régime,...
- Transmettre les informations liées à la réalisation du soin ou de l'activité et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- Participer aux réunions : réunions de transmission, de synthèse, de réflexion autour de l'enfant et de sa famille
- S'exprimer au sein de l'équipe en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel :
 - prendre la parole en groupe,
 - demander et transmettre de l'information.
- Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins et des activités en appliquant les règles :
 - écrire de façon lisible et compréhensible,
 - utiliser des logiciels dédiés,
 - utiliser le dossier de soins ou le dossier de l'enfant : courbes, diagrammes, descriptions, observations rédigées.
- Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

4.8.3. Connaissances associées

- Concept d'Information et continuité des soins.
- Transmissions des données : la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation.
- Règles en matière de protection des données personnelles et notamment des données de santé.
- Dossier de soins : composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité.
- Méthodes et enjeux de la transmission orale et écrite des informations : informations ciblées, tracées.

4.8.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture fait preuve de discernement dans le type d'information qu'elle transmet. Elle est attentive et à l'écoute de ses collègues, de l'enfant et de ses proches. Elle est claire et précise dans sa communication et utilise un vocabulaire professionnel.

4.8.5. Critères de performance

- Les informations essentielles relatives à la situation de l'enfant sont recherchées et transmises par écrit et par oral.
- Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés.

4.9. COMPETENCE 8 : ORGANISER SON TRAVAIL DANS UNE EQUIPE PLURI PROFESSIONNELLE

4.9.1. Description de la compétence

En tenant compte des champs de compétence des différents membres de l'équipe paramédicale, notamment ceux de l'infirmière puéricultrice ou de la sage-femme, et des soins à réaliser auprès des enfants, l'auxiliaire de puériculture organise son travail de façon logique et pertinente. En concertation avec les autres professionnels et en tenant compte des aléas, elle choisit le moment opportun pour effectuer les soins qui lui incombent.

4.9.2. Savoirs faire

- Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières et des autres professionnels ; intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins.
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service ;
 - Organisation du travail en fonction de la quantité des activités, des urgences, et des priorités
 - Planification du travail en fonction des autres membres de l'équipe.
- Organiser et prioriser son activité pour répondre aux besoins d'un groupe d'enfants;
- Utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité ;
- Encadrer des stagiaires ou des nouveaux collègues :
 - projet d'encadrement ;
 - tutorat ;
 - évaluation.
- Contribuer à l'élaboration des projets de soins et/ou des projets éducatifs.
- Participer à des groupes de travail et contribution à l'élaboration de projets.

4.9.3. Connaissances associées

- Les différentes professions de santé, professions sociales et éducatives et les limites de leur champ de compétences.
- La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur.
- Les notions d'organisation du travail, droit du travail.
- Les outils de planification des soins.
- Les règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins :
 - la journée de travail : actions quotidiennes, à la semaine, au mois ;
 - les rythmes de travail et leur utilité ;
 - l'organisation du travail dans un groupe : quand, avec qui, pour quoi faire.
- La législation du travail.
- Les modalités d'encadrement d'un stagiaire : objectifs de stage, tutorat, évaluation.

4.9.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est organisée et méthodique. Elle sait se positionner et collaborer au sein d'une équipe.

4.9.5. Critères de performance

- Les tâches sont réalisées dans les délais attendus.
- L'auxiliaire de puériculture adapte son organisation de travail aux aléas.
- L'activité de l'auxiliaire de puériculture prend en compte celle des autres membres de l'équipe.

4.10. COMPÉTENCE 9 : IDENTIFIER ET PRENDRE EN CHARGE UNE SITUATION D'URGENCE A CARACTERE MEDICAL

4.10.1. Description de la compétence

A partir de son observation de la personne et en s'appuyant sur sa connaissance des bonnes pratiques à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge, l'auxiliaire de puériculture identifie la situation d'urgence à caractère médical et la prend en charge, seule ou en équipe, en utilisant des techniques non invasives, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale. Elle prend en charge les urgences vitales, les urgences potentielles et les risques collectifs.

4.10.2. Savoirs faire

- Prise en charge des urgences vitales :
 - identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien ;
 - alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés ;
 - identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
 - identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats ;
 - arrêter une hémorragie externe ;
 - identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...) ;
 - mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;
 - appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence ;
- Prise en charge des urgences potentielles :
 - identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les gestes adéquats ;
 - identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence ;
 - appliquer les règles élémentaires d'hygiène ;
 - en l'absence de médecin proche, demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou appeler le numéro interne dédié, transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et suivre les conseils donnés ;
 - prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette) ;
 - effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage ;
 - prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné ;
 - appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;
- Prise en charge des risques collectifs :
 - identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) ;
 - participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN) ;
 - s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée ;
 - être sensibilisé aux risques NRBC-E et identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

4.10.3. Connaissances associées

- Connaître les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge,
- Connaître les règles de prise en charge d'une urgence à caractère médical en équipe,
- Connaître les consignes de protection adaptée lors d'un danger dans l'environnement,
- Connaître les dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN),
- Connaître les plans de secours, plan blanc, plan bleu et la place de l'auxiliaire de puériculture dans la mise en œuvre de ces plans
- Être sensibilisé aux risques NRBC E et connaître le rôle de l'AP en cas d'activation du dispositif NRBC.
- Connaître les différents services impliqués dans les secours

- Connaître les différentes étapes d'un accouchement.
- Connaître les différents agents infectieux et leur mode d'action ainsi que les bonnes pratiques d'hygiène.
- Connaître les bonnes pratiques de manutention et de brancardage.

4.10.4. Attitudes et aptitudes

L'auxiliaire de puériculture est organisée et méthodique. Elle fait preuve de rigueur dans ses gestes techniques et de sang-froid. Elle est capable de travailler seule mais également en équipe.

4.10.5. Critères de performance

- Les gestes techniques sont adaptés à l'urgence
- L'auxiliaire de puériculture informe les personnes compétentes pour prendre le relai dans la prise en charge
- L'urgence à caractère médical est identifiée.
- L'urgence à caractère médical est prise en charge.
- L'urgence vitale, le risque potentiel ou les risques collectifs sont pris en charge.

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

A

Accompagnement

Accompagnement se dit pour une personne qui en aide une autre dans diverses situations de vie.

Aseptique

Exempt de tout organisme microbien

Algique

Relatif à la douleur physique

Antalgique

Tout procédé ayant pour action la diminution de la douleur. Il peut s'agir non seulement d'un médicament, mais de toute autre méthode visant à obtenir une diminution ou une absence de douleur.

APGAR

Le score d'Apgar permet de mesurer l'état des fonctions vitales d'un nouveau-né. Réalisé à plusieurs reprises au cours des 10 premières minutes de vie, il indique si l'enfant est en parfaite santé, ou si au contraire, son état nécessite des soins particuliers.

Attitude vicieuse

Position anormale d'un segment du corps, ordinairement au niveau d'articulations des membres ou du rachis.

E

EDIN ou Echelle de Douleur et d'Inconfort du Nouveau-né

Echelle d'hétéro-évaluation comportementale de la douleur du nouveau-né, qui se base sur une expression du visage, les postures, le comportement et les relations.

Entérostomie

Abouchement d'un segment d'intestin grêle ou de côlon à la peau.

Ergonomie

L'ergonomie consiste à adapter le travail, les outils et l'environnement à l'homme (et non l'inverse). Ce qui est ergonomique est donc ce qui est adapté.

Escarre

Une escarre est une zone localisée d'ischémie (manque d'oxygène) causant une souffrance de la peau et des tissus sous-cutanés, causée par la pression, le cisaillement et/ou le frottement de la peau. Elle commence par une rougeur ne s'effaçant pas lorsqu'on appuie sur la peau et évolue en plaie pouvant aller jusqu'à l'os.

EVA ou Echelle Visuelle Analogique

Echelle d'auto-évaluation de la douleur qui permet au patient d'évaluer sa douleur ressentie au moyen d'un curseur.

G

GLASGOW

Le score de Glasgow est une échelle permettant d'évaluer le niveau de conscience d'un patient. Il repose sur l'analyse de trois paramètres : l'ouverture des yeux, la réponse verbale et la réponse motrice.

I

Invasif

Technique non invasive : se dit d'un examen médical ou d'un traitement ne nécessitant pas d'intervention chirurgicale et ne causant pas de destruction des tissus.

M

Matérovigilance

La matériovigilance a pour objet la surveillance des incidents pouvant survenir lors de l'utilisation d'un dispositif médical (DM).

N

Nosocomiale

Une infection nosocomiale est une infection contractée dans un établissement de santé.

Nourrisson- nouveau-né

On parle de nouveau-né pour un enfant de la naissance à ses 28 jours, de nourrisson pour un bébé de 1 mois à 2 ans, et d'enfant pour un enfant qui a entre 2 ans et l'âge de l'entrée à la puberté.

NRBC E

Les risques NRBC E (Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques ou Explosive) sont des risques à danger élevé, ayant pour enjeu la vie des populations.

P

Protocole

Le protocole est un descriptif de techniques à appliquer et/ou de consignes à observer. Il est une aide à la décision à l'usage des acteurs concernés par son application. Il permet d'adapter les soins en fonction des besoins et de l'état de santé de la personne soignée.

Physiologie

Science qui étudie les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants.

Physiopathologique

Étude des troubles du fonctionnement de l'organisme ou de ses parties, au cours des maladies.

Palliatifs (Soins palliatifs)

Les soins palliatifs sont des soins qui ne visent que le confort du malade, souvent en phase de fin de vie. L'objectif des soins palliatifs est de prévenir et de soulager les douleurs physiques, les symptômes inconfortables (nausées, constipation, anxiété...) ou encore la souffrance psychologique.

Plan blanc

Plan spécifique d'urgence sanitaire et de crise mis en place dans les établissements de santé. C'est un moyen de planifier la mise en œuvre rapide et rationnelle des moyens indispensables en cas d'afflux de victimes.

Plan bleu

Plan d'organisation permettant la mise en œuvre rapide et cohérente, dans les établissements médico-sociaux, des moyens indispensables permettant de faire face efficacement à une crise quelle qu'en soit sa nature. Son objectif est de garantir la continuité et la qualité des prises en charge.

Plan Orsan (pour Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles)

Dispositif mis en place en métropole en 2014. Il chapeaute les plans Blancs, qui sont des plans définis pour chaque établissement hospitalier.

S

Sémiologie

Partie de la médecine qui étudie les symptômes et les signes cliniques traduisant la lésion d'un organe ou le trouble d'une fonction.

T

Tuteur

Professionnel de terrain qui a pour fonction de faire acquérir à l'apprenant les savoirs professionnels attendus, selon une progression déterminée, et d'être la référence de l'apprenant dans l'établissement.

Téguments

Tissu ou ensemble de tissus recouvrant et enveloppant un organisme vivant. Chez l'homme, le tégument est formé par la peau et ses annexes, les phanères (poils, cheveux, ongles) et les glandes (glandes sébacées, glandes sudoripares).

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allègement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat de Compétences Essentielles (CCE)

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

Niveau de certification

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre national et européen 2019	Niveau de formation	Nomenclature 1969
1		
2		
3	Niveau BEP/CAP	V
4	Niveau BAC	IV
5	Niveau égal à BAC + 2	III
6	Niveau égal à BAC + 3	II
7	Niveau Master	I
8	Niveau Doctorat	

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine **CATALDO**, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

DIRECTION TECHNIQUE NOUVELLE-CALEDONIE

- Carole **PERRAUDEAU**, DASS-NC, contrôleur technique et pédagogique

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Nathalie **CHEVALIER PFAU**, Centre Hospitalier Territorial, cadre supérieure de santé et puéricultrice
- Patricia **PEDRE**, Direction Provinciale des Affaires Sanitaires et Sociales de la Province Sud, cadre de santé, chef du service de la gestion du personnel
- Emilie **GUILLAUD**, Direction Des Affaires Sanitaires Et Sociales et des problèmes de société de la Province Nord, chargée de mission petite enfance
- Cécile **BONNET**, Croix-Rouge Petite enfance, directrice de la maison du petit enfant

SALARIES

- Marthe **TILLON**, Clinique Kuindo Magnin, auxiliaire de puériculture DE